






SANI MARC

Fiche signalétique

SIMDUT	TMD Routier/Ferroviaire	Danger sur la santé	1
		Risque d'incendie	2
		Réactivité	0
		Protection personnelle	B

Approuvé pour usage en milieu agroalimentaire

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : SANI-DRIP	Code : 20-10100
Date d'édition (jj/mm/aaaa) : 2013-08-20.	Utilisations : Applications industrielles: Assainisseur pour systèmes de désodorisation.
Fournisseur : Sani-Marc Inc. 42 rue de l'Artisan Victoriaville, Qc G6P 7E3 1-819-758-1541	Manufacturier : Sani-Marc Inc. 42 rue de l'Artisan Victoriaville, Qc G6P 7E3 1-819-758-1541

En cas d'urgence : Téléphone d'urgence: CANUTEC (613) 996-6666 (Frais virés acceptés)

2. Identification des dangers

Les dangers potentiels décrits dans cette section ne devraient pas survenir si le mode d'emploi du manufacturier et les mesures de sécurité appropriées sont observées.

État physique : Liquide. [Liquide limpide] **Odeur** : Épicée. [Faible]

Vue d'ensemble des urgences : **ATTENTION!**

Liquide inflammable. Peut être nocif en cas d'ingestion. Légèrement irritant aux yeux et à la peau. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.

Voies d'absorption : Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

Peau : Légèrement irritant pour la peau.

Yeux : Légèrement irritant pour les yeux.

Voir Information toxicologique (section 11) pour plus de détails.

3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	% (p/p)
propane-1,2-diol	57-55-6	10 - 30
Alcool éthylique	64-17-5	1 - 5
Alcohols, C12-15, ethoxylated	68131-39-5	1 - 5
Alcool méthylique	67-56-1	0 - 1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Consulter un médecin immédiatement.

Inhalation : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit

: Liquide inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

Moyens d'extinction

Utilisables

: Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Non utilisables

: NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spéciaux en cas d'exposition

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Produit de décomposition thermique dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes de nettoyage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Utilisez les outils sans étincelage. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Entreposage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling			Notations
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	
Alcool méthylique	US ACGIH 3/2012	200	262	-	250	328	-	-	-	-	[1]
	AB 4/2009	200	262	-	250	328	-	-	-	-	[1]
	BC 9/2011	200	-	-	250	-	-	-	-	-	[1]
	ON 7/2010	200	262	-	250	328	-	-	-	-	[1]
	QC 9/2011	200	262	-	250	328	-	-	-	-	[1]
Alcool éthylique	US ACGIH 3/2012	-	-	-	1000	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	1000	1880	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 9/2011	-	-	-	1000	-	-	-	-	-	
	ON 7/2010	-	-	-	1000	-	-	-	-	-	
	QC 9/2011	1000	1880	-	-	-	-	-	-	-	
propane-1,2-diol	ON 7/2010	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[a]
	ON 7/2010	50	155	-	-	-	-	-	-	-	[b]
	US AIHA 10/2011	-	10	-	-	-	-	-	-	-	

[1] Absorbé par la peau.

Forme: [a]Aerosol only. [b]Vapour and aerosol.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise. Aucun équipement de mesure n'est requis si aucune limite d'exposition n'est suggérée.
- Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utilisez les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Protection individuelle**
- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. < 1 heure (temps de protection): gants étanches et résistants aux produits chimiques
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques. Recommandé: Lunettes de sécurité
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques.
Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique	: Liquide. [Liquide limpide]	Formule moléculaire	: Non applicable.	Limites d'inflammabilité	: Non disponible.
Couleur	: Jaune. [Pâle]	Poids moléculaire	: Non applicable.	Vitesse de combustion	: Non applicable.
Odeur	: Épicée. [Faible]	Pression de vapeur	: Non disponible.	Durée de combustion	: Non applicable.
Densité relative	: 1.003	Densité de vapeur	: Non disponible.	Température critique	: Non disponible.
pH	: 10	Volatilité	: Non disponible.	Température d'auto-inflammation	: Non disponible.
Viscosité	: Non disponible.	Vitesse d'évaporation	: Non disponible.	Point d'éclair	: Vase clos: 46°C (114.8°F) [Pensky-Martens.] [Le produit n'entretient pas une combustion.]
Seuil de l'odeur	: Non disponible.	Ionicité (dans l'eau)	: Cationique.	Propriétés de dispersibilité	: Non disponible.
Solubilité	: Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.				
Point de fusion/ congélation	Non disponible.		Point d'ébullition/ condensation	: Non disponible.	

10. Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforeur, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
- Matières à éviter** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières comburantes
Légèrement réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les alcalins.
Non réactif ou compatible avec les matières suivantes : matières comburantes, matières réductrices, les matières combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides et l'humidité.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

11. Informations toxicologiques

Les symptômes, dangers et situations décrites dans cette section ne devraient pas survenir si le mode d'emploi du manufacturier, les mesures de sécurité adéquates et les limites d'exposition professionnelles sont suivies correctement

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Organes cibles	: Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants :peau, yeux,

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation	: Pas une voie d'absorption habituelle
Ingestion	: Aucune donnée spécifique.
Peau	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
Yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur

Conditions médicales aggravées par une surexposition :

Aucun connu.

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Alcohols, C12-15, ethoxylated	DL50 Orale	Rat	2 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4150 mg/kg	-
Alcool méthylique	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	145000 ppm	1 heures
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	64000 ppm	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	15800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5600 mg/kg	-
Alcool éthylique	CL50 Inhalation	Souris	>60000 mg/l	1 heures
	Vapeur			
	CL50 Inhalation	Rat	124700 mg/m ³	4 heures
	Vapeur			
	DL50 Cutané	Lapin	>20000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	8300 mg/kg	-
propane-1,2-diol	DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	15010 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	20800 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	20800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	22000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Lapin	18500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	20000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	20000 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation	
Alcool méthylique	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligramms	-	
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	40 milligramms	-	
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 milligramms	-	
Alcool éthylique	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligramms	-	
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	0.066666667 minutes 100 milligramms	-	
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 microliters	-	
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	500 milligramms	-	
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	400 milligramms	-	
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 milligramms	-	
	propane-1,2-diol	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligramms	-
		Yeux - Léger irritant	Lapin	-	100 milligramms	-
		Peau - Modérément irritant	Enfant	-	96 heures 30 Percent continuous	-
Peau - Léger irritant		Humain	-	168 heures 500 milligramms	-	
Peau - Modérément irritant		Humain	-	72 heures 104 milligramms	-	
Peau - Léger irritant		Femme	-	Intermittent 96 heures 30	-	

11. Informations toxicologiques

Percent

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Facilement biodégradable

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Exposition	Espèces
Alcohols, C12-15, ethoxylated	-	Aiguë CE50 0.7 mg/l Eau douce	96 heures	Algues - Green algae - Pseudokirchneriella subcapitata
	-	Aiguë CE50 0.39 mg/l Eau douce	48 heures	Crustacés - Water flea - Ceriodaphnia dubia - Néonate
	-	Aiguë CE50 302 µg/l Eau douce	48 heures	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - Néonate
	-	Aiguë CL50 1030 µg/l Eau douce	96 heures	Poisson - Rainbow trout, donaldson trout - Oncorhynchus mykiss
	-	Chronique NOEC 1 mg/l Eau douce	96 heures	Algues - Green algae - Pseudokirchneriella subcapitata
	-	Chronique NOEC 83 µg/l Eau douce	21 jours	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - Néonate
	-	Aiguë CE50 16.912 mg/l Eau de mer	96 heures	Algues - Green algae - Ulva pertusa
Alcool méthylique	-	Aiguë CL50 2500000 µg/l Eau de mer	48 heures	Crustacés - Common shrimp, sand shrimp - Crangon crangon - Adulte
	-	Aiguë CL50 3289 mg/l Eau douce	48 heures	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - Néonate
	-	Aiguë CL50 290 mg/l Eau douce	96 heures	Poisson - Zebra danio - Danio rerio - Œuf
	-	Chronique NOEC 9.96 mg/l Eau de mer	96 heures	Algues - Green algae - Ulva pertusa
Alcool éthylique	-	Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer	96 heures	Algues - Green algae - Ulva pertusa
	-	Aiguë CE50 2000 µg/l Eau douce	48 heures	Daphnie - Water flea - Daphnia magna
	-	Aiguë CL50 25500 µg/l Eau de mer	48 heures	Crustacés - Brine shrimp - Artemia franchiscana - Larve
	-	Aiguë CL50 42000 µg/l Eau douce	4 jours	Poisson - Rainbow trout, donaldson trout - Oncorhynchus mykiss
	-	Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer	96 heures	Algues - Green algae - Ulva pertusa
	-	Chronique NOEC 0.375 µl/L Eau douce	12 semaines	Poisson - Eastern mosquitofish - Gambusia holbrooki - Larve
	-	Aiguë CE50 >1000 mg/l Eau douce	48 heures	Daphnie - Water flea - Daphnia magna
propane-1,2-diol	-	Aiguë CL50 1020000 µg/l Eau douce	48 heures	Crustacés - Water flea - Ceriodaphnia dubia
	-	Aiguë CL50 710000 µg/l Eau douce	96 heures	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas

Facteur de bioconcentration : Non disponible.

Toxicité des produits de biodégradation : Les produits de biodégradation sont aussi toxiques que le produit original.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.



13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Répartition des déchets : Non disponible.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	1993	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A. (Alcool éthylique)	3	II		-
Classification pour le TMD	1993	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A.	3	II		-

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)
SIMDUT (Canada)

: Indéterminé.
: Classe B-3: Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37.8°C (100°F) et 93.3°C (200°F).
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes

: **Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement):** Aucun des composants n'est répertorié.

ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.

INRP canadien: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada

: Un composant au moins n'est pas répertorié.

Autre certification

:

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

16. Autres informations sur le produit

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES. COMBUSTIBLE. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES YEUX.

Date d'impression (AAAA-MM-JJ) : 2013-08-20.

Date d'édition (AAAA-MM-JJ) : 2013-08-20.

Note: Les fiches signalétiques sont valides pour une période de 3 ans après la date d'édition

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Fiche Signalétique préparée par:

Département Assurance Qualité et Documentation

Sani-Marc Inc.

42 rue de l'Artisan

Victoriaville, Qc

G6P 7E3

1-819-758-1541

Avis au lecteur

L'utilisation de ce produit doit être effectuée avec prudence puisqu'il comporte des risques et dangers inhérents pour les personnes et biens, lesquels sont détaillés de façon non limitative dans la présente fiche signalétique. Afin de réduire les risques et dangers inhérents que comporte ce produit il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer au mode d'emploi et à l'ensemble des instructions prévues à la fiche signalétique du présent produit. Le fabricant, les distributeurs et les fournisseurs de ce produit s'exonèrent de toute responsabilité pour tout préjudice ou dommage, quel qu'en soit la nature, découlant de l'utilisation de ce produit qui ne serait pas conforme au mode d'emploi ou à la totalité des instructions prévues à la présente fiche signalétique ou encore découlant d'une utilisation imprudente du présent produit.

Téléphone d'urgence: CANUTEC (613) 996-6666 (Frais virés acceptés)